

REGARDS SUR THÉDING

Bulletin municipal de la ville de Théding / n°12 / HIVER 2020



MISSION POUR L'ESPACE

Objectif atteint !



En ce mois de janvier 2020, comme chaque année, le moment est venu de jeter un regard sur l'année écoulée : sur le plan international, les tensions sont de plus en plus vives, avec un fond de terrorisme qui déstabilise les pays fragiles et inquiète l'Occident. Même les alliances traditionnelles entre grandes puissances, gage de sécurité, semblent remises en cause. Ainsi l'Europe, qui promettait la paix et le développement économique, est remise en cause et les tentations nationalistes de repli sur soi sont grandes. Sur le plan national, notre modèle démocratique est en crise. Les élus sont systématiquement mis en cause pour leur moralité et leurs compétences. Les syndicats ne remplissent plus leur rôle et leur représentativité est contestée. Les médias sont suspectés de partialité et les réseaux sociaux font l'opinion publique, avec les influenceurs de tous bords.

Sur le plan local, nous avons vécu les difficultés du Sydeme. Modèle d'économie circulaire et pionnier du recyclage de nos déchets, il est victime d'une mauvaise maîtrise des investissements, d'une chute des prix des matériaux valorisés, et de manque de soutiens financiers de la part de l'État et de la Région. De plus, de trop nombreux usagers considèrent que, comme la taxe est trop élevée, ils ne trient plus. C'est comme si on disait que comme l'eau est trop chère, on laisse couler le robinet. C'est ainsi que 30 % du contenu du sac orange doit être redirigé vers la filière bleue par les agents du centre de tri manuel de Sainte Fontaine. Avec une équipe de direction renouvelée, le Sydeme tente de reprendre le contrôle des commandes et de reconquérir la confiance des intercommunalités et des usagers. La Communauté d'Agglomération de Forbach, quant à elle, a décidé de mettre en place la redevance d'ordures ménagères incitative à compter

du 1^{er} janvier 2020. Alors que la taxe était unanimement reconnue comme injuste, cette fois la redevance sera calculée en tenant compte des quantités réellement produites. On pourra connaître le détail de cette mesure dans les pages suivantes.

À Thédning, les travaux d'aménagement d'un deuxième trottoir situé route de Forbach au lieu-dit « Schlüsselberg » avec un ralentisseur ont démarré. Attendu depuis plusieurs années, ce chantier renforcera la sécurité des piétons et des riverains du quartier.

Le renouvellement de l'éclairage public se poursuit à l'Allmend, dans le cadre de l'embellissement du quartier et surtout des économies d'énergie attendues. La lutte contre les inondations fait partie des préoccupations du moment. Le fossé d'eaux pluviales qui descend le long du supermarché a été nettoyé. Les berges ont été dégagées pour permettre l'entretien normal du fossé par les engins mécaniques. Une surverse a été aménagée sur le réseau d'eaux usées, à l'extrémité du Clos des Charmes. Ce réseau débordait régulièrement en cas de fortes pluies dans les sous-sols des riverains. Enfin, le fossé qui fait le tour de l'Allmend, le long de la forêt, a fait l'objet d'un curage à la hauteur de la maison forestière. Avec le réaménagement du prolongement de la rue de la Grotte et ses travaux hydrauliques, l'impact des crues dans le secteur sera fortement limité. La partie supérieure de la rue de la Montagne a également fait l'objet d'améliorations, en attendant une intervention plus lourde qui nécessitera des acquisitions foncières.

L'année 2020 démarre avec les vœux traditionnels que l'on s'adresse mutuellement. Permettez-moi à mon tour, de vous souhaiter à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé de prospérité et de bonheur.

Le Maire

Toute la population est invitée à participer aux vœux du maire prévus le 31 janvier 2020 à partir de 18h30 au Foyer Socio Culturel rue de la Paix.

Histoire de notre Moselle



Le département de la Moselle en 1790.

Historiquement, notre région se situe dans un espace de transition entre les mondes romains et germaniques, tiraillée durant des siècles entre le royaume de France et le Saint Empire romain germanique. En 1766 (sous le règne de Louis XV), le duché de Lorraine finit par être rattaché à la France. Une vingtaine d'années plus tard, en 1790, lors de la révolution, il fut décidé d'instaurer les départements au nombre de 83 dans le pays. Celui de la Moselle est alors constitué de territoires provenant de l'évêché de Metz et du duché de Lorraine et s'étend de Longuyon à Bitche. Son chef-lieu se situe à Metz. Sa physionomie est très différente de celui que nous connaissons de nos jours. Ce changement trouve son origine en 1870, date de la guerre entre Français et Prussiens. Ces derniers sont sortis victorieux de ce conflit et lors du traité de Francfort le 10 mai 1871, la France dut céder au nouvel Empire germanique, une partie de la Moselle, de la Meurthe ainsi que le Bas-Rhin, le Haut-Rhin (sauf l'arrondissement de Belfort) et les cantons de Saales et Schirmeck (distaient des Vosges). Les parties annexées (voir carte) forment alors le Reichsland d'Alsace-Lorraine de 1871 à 1918.

Durant cette période, les habitants de ce territoire sont par la force des choses des citoyens allemands et doivent se soumettre à l'administration allemande. La guerre de 1914-1918,



Territoires cédés à l'Allemagne le 10 mai 1871.

dont la France sortira victorieuse aura pour conséquence le retour de l'Alsace-Lorraine sous le giron français. À partir du 11 novembre 1918 et jusqu'à la signature du traité de Versailles le 28 juin 1919, la région est de facto annexée par la France pour redevenir territoire français le 10 janvier 1920. Les habitants de notre région connaissent une nouvelle fois d'énormes changements dans leur mode de vie et doivent se soumettre à l'administration française. Depuis cette époque, notre département connaît sa physionomie actuelle et a conservé avec l'Alsace ce que l'on appelle le droit local, le concordat et de nombreuses particularités comme par exemple les jours fériés du vendredi saint et du 26 décembre.

Enfin, il paraît important de préciser qu'en juillet 1940, le régime totalitaire national-socialiste allemand décida d'une nouvelle annexion, annexion de fait puisqu'aucun traité n'avait été signé entre le Reich allemand et la France. Cette seconde annexion fut bien différente de la première ; elle fut plus courte, puisqu'elle ne dura que quatre années, de 1940 à 1944, mais fut terriblement plus éprouvante pour les populations. Depuis cette période terrible, notre région ne semble plus convoitée et s'est totalement intégrée dans l'espace de la République française.

François Saling

Une rentrée réussie

La rentrée scolaire s'est passée sans encombre dans le nouveau groupe scolaire « La Clef des Champs », regroupant les écoles maternelle et élémentaire. Cette année, ce sont respectivement 80 et 129 élèves qui ont pris le chemin de l'école. L'école maternelle fête cette année ses 8 ans d'existence alors que l'école élémentaire, qui a ouvert ses portes le 18 décembre 2018, a vécu sa première rentrée. Doté d'un équipement high-tech (tableaux numériques dans chaque salle de classe), l'établissement a fait une très bonne impression auprès de nombreux élus qui s'étaient déplacés lors de l'inauguration, mais également aux yeux du député M. Christophe Arend qui a découvert la nouvelle école le 3 septembre dernier. Le tour du propriétaire a été assuré par le maire Jean-Paul Hilpert et François Saling, 1^{er} adjoint, en présence des enseignants. Les armoiries précédemment installées à côté de l'église et réhabilitées ont été posées dans le talus par l'entreprise MDTF de Diebling sur un socle béton réalisé à cette occasion. Le coût de cette opération est de 5 397 € TTC. L'accès au groupe scolaire est désormais assuré par une barrière automatique programmable à distance. Elle permet de régler les entrées et sorties de l'établissement notamment hors des périodes scolaires. L'installation électrique a été assurée par la société Lorelec de Morsbach et la fourniture et pose de la barrière électrique par l'entreprise Batifer de Gaubiving. Le montant total des travaux est de 12 769,64 € TTC. Par ailleurs, les caméras ont également fait peau neuve. La protection du bâtiment est désormais assurée par un ensemble de 23 caméras ainsi que par une alarme installée par l'entreprise SB Conception de Diebling, sous-traitant du lot électricité assurée par l'entreprise Starck de Thédning.



RESTAURATION

Pas de repas à 1 €

Le repas à un euro que la commune avait envisagé de mettre en place ne verra malheureusement pas le jour. En effet, après différentes simulations avec l'association ASBH en charge de la cantine, cette solution a été abandonnée. S'agissant du transport, il sera toujours assuré à raison de quatre trajets par jour. L'accompagnement des enfants sera assuré par les agents communaux à tour de rôle.

Le point sur les travaux

Les travaux de fourniture et la pose de candélabres dans les Clos des Tilleuls et Bouleaux du quartier Allmend ont pris du retard. Leur remplacement initialement programmé pour la seconde quinzaine du mois d'octobre a finalement été reporté aux 9 et 12 novembre dernier. C'est l'entreprise Lorelec de Morsbach qui, après appel d'offres, a été retenue pour un montant de 16 730 € HT soit 20 076 € TTC. Il s'agit de 4 candélabres pour le premier Clos et 6 pour le second.

La rue du Buchwald...

S'agissant de la rue précitée, l'entreprise Lorelec a dû déployer les grands moyens pour géolocaliser la panne sur le réseau. Après les travaux de terrassement qui ont eu lieu entre le 11 et le 22 novembre, l'entreprise a rétabli la connexion et posé deux nouveaux candélabres pour un coût de 4 771,92 € HT soit 5 726,30 € TTC.



... et les illuminations de Noël

L'entrée de ville étant une vitrine pour la commune, avec l'accord de l'ensemble des élus, celle-ci a décidé d'investir dans une nouvelle illumination du giratoire situé entre les communes de Farébersviller et Thédning. Désormais, le sapin traditionnel laissera place à une illumination constituée de LED sur un mat central alimenté. Si l'ensemble a été posé par la société Lorelec, le mat a été commandé auprès de cette dernière société et l'illumination, par M. Saling, auprès de la société Leblanc Illumination. Le coût est de 4 341,72 € TTC.

Élagages et dessouchages

30 conifères et 2 tilleuls ont été abattus au Quartier Allmend mi-octobre par l'entreprise Holtzinger de Sarrebourg sur le domaine privé communal situé à côté de la maison forestière. Le coût de cette opération est de 12 000 € TTC.



Bientôt des trottoirs

Par deux fois, la commune avait déposé, au niveau départemental, des demandes de subvention au titre des amendes de police. Ces dernières n'ayant pas abouti, le conseil municipal a néanmoins décidé de réaliser les travaux de construction d'un trottoir route de Forbach. C'est l'entreprise TP Klein de Diebling qui, après appel d'offres, a remporté le marché. Le chantier a débuté par la réalisation des traversées de routes afin de permettre le raccordement des différents avaloirs sur le réseau d'eau pluvial existant. S'agissant du plateau surélevé et des trottoirs leur réalisation devrait se poursuivre, sauf intempéries, au cours du premier trimestre 2020.

Ces travaux en chiffres :

BUREAU D'ÉTUDES	ADL INGÉNIERIE DE WOUSTWILLER
HT	6 710,42 €
TTC	8 052,50 €
L'ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX	TP KLEIN DE DIEBLING
Montant HT des travaux	114 785,40 €
Montant TTC des travaux	137 742,48 €
Durée du chantier en semaine	11
Longueur du trottoir	environ 200 mètres



LOGIEST

Des travaux de réhabilitation de la voirie à venir



Du côté du quartier Sud de Théding et notamment de celui de Logiest, l'établissement d'un plan topographique a été réalisé au bureau d'études ADL Ingénierie de Woustwiller. Ce plan devrait permettre au bureau d'études de réaliser son étude chiffrée, ce qui permettra de réunir les représentants de Logiest dans un premier temps.

Un avaloir supplémentaire rue de la montagne

Afin de remédier à l'écoulement des eaux pluviales, des travaux ont été effectués à l'extrémité de la rue de la montagne. Il s'agit d'un endroit extrêmement sensible en cas de fortes pluies. À cet effet, un avaloir supplémentaire a été réalisé pour augmenter la capacité de captation des eaux. Ces travaux ont été réalisés fin novembre par l'entreprise Klein TP de Diebling. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 2 900 euros HT.



MAISON ARNOLD

Une réhabilitation suivie d'un agrandissement



La maison communale située Place Foegel va faire prochainement l'objet de travaux. Dans une première phase, elle concernera sa réhabilitation et, dans une seconde, son agrandissement. C'est le bureau d'étude Lorraine Bati Concept de Morhange qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la confection du dossier de permis de construire. Les travaux devraient débuter, sauf imprévu, au cours du 1^{er} semestre 2020.

NETTOYAGE D'AUTOMNE

21^e édition le 28 septembre dernier

Comme à l'accoutumée, les Thédingeois furent nombreux à répondre à l'appel de la municipalité pour la 21^e édition de nettoyage d'automne. Des bénévoles remerciés par le maire pour leur présence et leur investissement dans le domaine écologique.



EMPLOIS SAISONNIERS

Un partenariat avec « Moissons Nouvelles »

Cette année, la commune a fait le choix de signer un contrat avec l'association « Moissons Nouvelles » de Freyming-Merlebach. Cette association a mené les entretiens avec les différents candidats, a mis à disposition l'éducateur Mouncef Aoukachi, qui a fixé, avec l'adjoint du service technique Fabrice Damilo, les objectifs comme par exemple des travaux de peinture, de désherbage, de réhabilitation de divers bancs installés au village et dans la cité... Le pot de l'amitié a été servi le jour de la remise des chèques en mairie en présence des élus, du directeur de l'association et de l'éducateur et de quelques saisonniers qui avaient pu se libérer à cette occasion.



Concours maisons fleuries au niveau communal

Comme chaque année, le jury communal, aidé par de bénévoles de Diebling, ont sillonné le village afin de sélectionner les meilleurs fleurissements. Le résultat du jury sera connu le jour des vœux au maire. Patience donc jusqu'au 31 janvier 2020, date des résultats.

... et la seconde fleur au niveau régional du concours des Villes et Villages fleuris, qu'en est-il ?

Malheureusement, la commune de Thédning ne bénéficiera pas d'une seconde fleur au niveau du concours de villes et villages fleuris. Tel en a décidé le jury qui s'était déplacé le 15 juillet dernier. Dommage pour la commune qui avait pourtant mis les bouchées doubles. Les conclusions faites par le jury devraient permettre à nos agents communaux de répondre aux attentes du prochain jury prévu en 2022. La municipalité tient à remercier l'ensemble du service technique pour



son investissement au niveau du fleurissement et celui du service administratif pour la réalisation du « book » qui a servi au jury lorsqu'il a sillonné les rues du village mais soulève le manque de participation des riverains à l'entretien des massifs publics.

TOURISME

Visite de l'église Sainte-Marguerite



Dans le cadre des visites guidées organisées par l'Office de Tourisme du Pays de Forbach, l'église Sainte-Marguerite de Thédning a été de nouveau choisie. Le 14 août dernier, c'est un

minibus de 20 personnes originaires de Moselle Est qui ont écouté attentivement les explications donné par le guide sur cette belle église construite en 1765 par Guillaume Nassau.

Ludovic Kink, nouveau technicien

C'est le 1^{er} janvier 2020 que le nouveau technicien a pris ses fonctions. Rappelez-vous, en juillet 2018, l'agent de maîtrise principal Fabien Schmitt faisait valoir ses droits à la retraite. Depuis, l'équipe était certes restreinte mais bénéficiait tout de même de l'aide d'un emploi temporaire en remplacement d'un agent en arrêt de travail depuis mai 2019 et celui d'un apprenti dont le contrat arrivera à échéance en juillet 2020. À partir du 1^{er} janvier 2020, l'équipe technique sera au grand complet, chapeautée par un nouveau chef de service. Ce dernier aura pour objet d'affecter et de planifier le travail de ses collègues, de la maintenance des différents bâtiments communaux (tenu des registres de sécurité) et d'assurer le lien avec le directeur général des services et les élus. Espaces verts, déneigements, pilotage des différentes chaufferies, suivis des différents contrats de maintenance (extincteurs, APAVE), il devra également planifier budgétairement le service et communiquer ses éléments au DGS qui en tiendra compte lors de la présentation à la commission des finances.



De g. à dr. : Kevin Klöckner, apprenti, Aloyse Klöckner, adjoint technique principal 2^e classe, Fabrice Damilo, adjoint au Maire, Ludovic Kink, technicien territorial et nouveau chef du service technique, Philippe Thiel, agent de maîtrise et Jean-Louis Martin, agent de maîtrise.

Mais qui est-il ?

La diffusion de l'appel à candidature s'est faite par le centre de gestion de la fonction publique territoriale. Publiée durant deux mois, elle a permis à la commune de réceptionner un certain nombre de demandes. Sur la dizaine de demandes, seules trois ont fait l'objet d'un entretien individualisé et c'est Ludovic Kink qui a été retenu. Ce jeune homme, père de famille, habite Ebring, bénéficie de connaissances dans plusieurs domaines. Néanmoins quelques formations lui seront toutefois nécessaires pour pouvoir travailler sur le réseau électrique, connaître les bases du travail en hauteur... En effet, après un parcours dans le privé, le jeune trentenaire a intégré le ministère de l'Intérieur pour le grade de gardien de la paix. Grâce aux passerelles existantes entre les différentes fonctions publiques, il a pu accéder au grade de technicien. Nous lui souhaitons la bienvenue et bon vent dans ses nouvelles attributions.

ORDURES MÉNAGÈRES

La taxe d'ordures ménagères appliquée depuis 2005 est supprimée

À partir du 1^{er} janvier 2020, le conseil communautaire a fait le choix de la remplacer par une redevance d'ordures ménagères incitative par foyer. Ainsi, tout foyer sera amené à payer une part fixe et une part variable. La part fixe répond au constat que tout usager bénéficie des mêmes services : mise à disposition de conteneurs et de sacs de collecte, collecte au porte-à-porte, de

points d'apports volontaires, de déchèteries et d'un traitement identique des déchets produits. La part variable répond à un souci d'équité, à savoir, tenir compte de la quantité de déchets produits par chaque foyer. Ainsi, les tarifs seront les suivants :

Part fixe : 133 € semestriellement par foyer.

Part variable : 0,175 € par kilo.

Les factures seront établies deux fois par an, à la fin de chaque semestre. Seuls ceux qui utilisent le service seront facturés. À la demande, les foyers qui le souhaitent peuvent se voir attribuer un cadenas moyennant 20 € pour les frais de pose. Ces cadenas s'ouvrent automatiquement au vidage. En devenant les seuls contributeurs du service, l'ensemble des usagers, qu'il s'agisse des foyers ou des non-ménages, deviennent les acteurs principaux du service et l'évolution de leur comportement conditionnera, pour partie, la maîtrise des coûts, objectif que la collectivité s'est fixée. Par ce choix fort, la Communauté d'Agglomération confirme s'inscrire dans une politique de prévention et d'amélioration du tri. En la matière, la marge de progression est

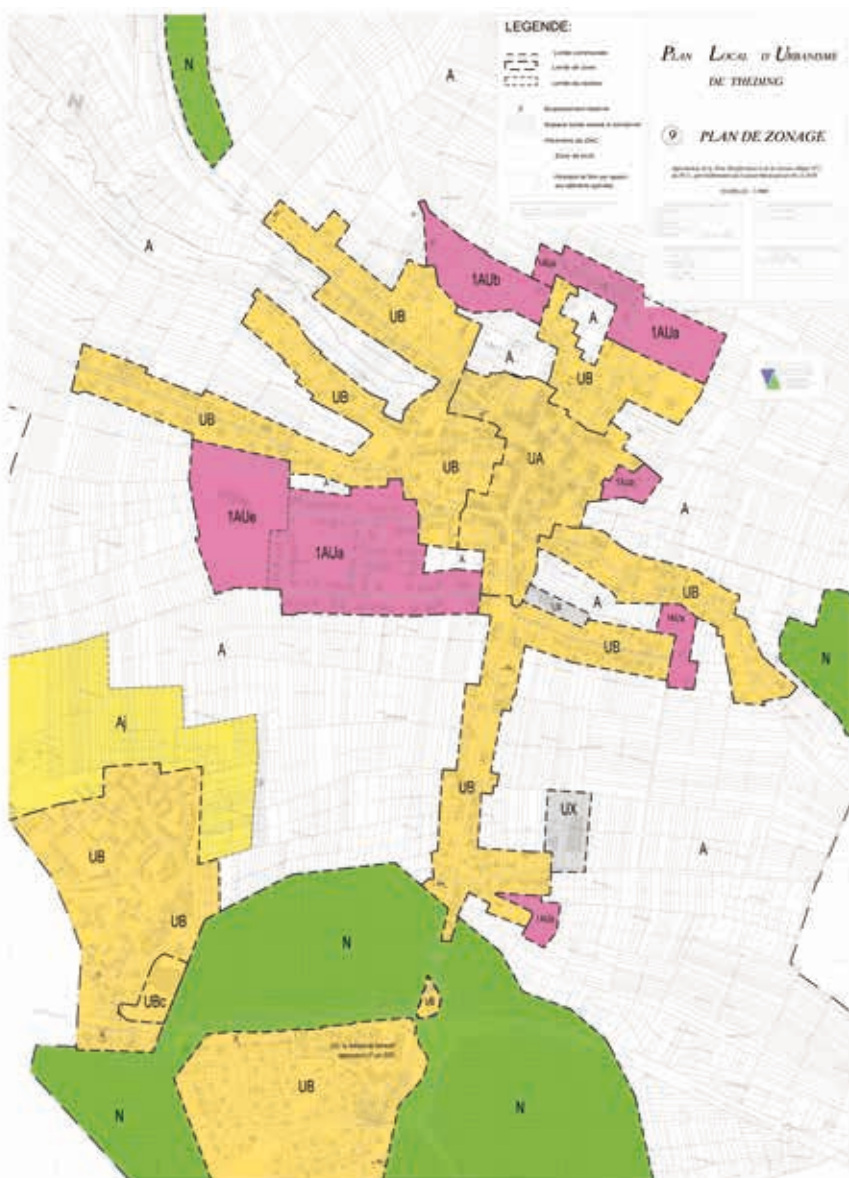


importante. Il faut rappeler que 30 % du contenu du sac orange fait l'objet d'un refus de tri et donc d'une double facturation (230 €/t pour le tri + 100€/t pour l'enfouissement). Cette nouvelle facturation se veut plus juste, et plus respectueuse de l'environnement, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal approuve la révision allégée n°2 et la modification n°5

C'est le 4 décembre dernier que le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la révision et la modification. Cette approbation fait suite à toute la procédure qui a débuté le 3 octobre 2018 par décision du conseil municipal en ce qui concerne la révision allégée et par arrêté municipal pour la modification. S'agissant de la révision allégée, cette approbation permettra à la commune de reclasser la zone A située derrière l'atelier en zone 1AUa et donc la réalisation en 2020 de l'appentis derrière l'atelier communal. S'agissant de la modification, l'approbation permet le reclassement de la zone UB où est située la zone commerciale en zone UBc. Cette sous-zone sera dédiée aux commerces et activités de service : artisanat et commerce de détail, activités de services ou s'effectue l'accueil d'une clientèle. Ce reclassement est destiné à permettre au repreneur du supermarché, la réalisation du nouveau magasin.





Un institut de beauté en lieu et place de l'ancienne banque



Les locaux de l'ancienne banque ont vite trouvé un nouveau propriétaire. C'est l'institut de beauté « Aurore Boréale » qui a ouvert ses portes le 1^{er} octobre dernier. Il offre les prestations suivantes : l'extension de cils, le blanchiment des dents, une prothésiste onguulaire et de l'épilation, soins et modelages. Aurore Koleska, la propriétaire des lieux, et son équipe composée de 4 personnes, seront aux petits soins pour ses clients. Bienvenue à Thédning.

CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS

Le regroupement avec le centre de Farébersviller

Faisant suite à un manque de disponibilité des 11 sapeurs en place, à un travail de collaboration avec le SDIS de Metz et la volonté exprimée par l'ensemble des personnels du centre, d'ailleurs partagée par la commune, le conseil municipal a acté la fusion des corps des sapeurs-pompiers de Thédning et de Farébersviller. La désaffectation du site de Thédning est actée depuis le 1^{er} juin 2019. Que deviendront ces locaux ? C'est la question que le conseil municipal devra trancher après que le service des domaines de la Direction générale des finances publiques aura évalué le bâtiment.



Est-il condamné à terme ?

Le dépositaire ou plus simplement la morgue de Théding est-elle condamnée à sa fermeture ? C'est ce qui ressort d'un courrier de la Préfecture de la Moselle datée du 13 septembre 2019 dont ont été destinataires toutes les communes de Moselle et qui rappelle le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011, lequel exclut des lieux autorisés les dépositaires situés hors de l'enceinte d'un cimetière communal. Plus simplement : le dépositaire de Théding n'étant pas situé dans l'enceinte du cimetière serait concerné. Ce qui le condamne à sa fermeture. Les familles des défunts devraient donc se replier et faire le choix de faire appel à un opérateur funéraire habilité ou de garder le corps au domicile du défunt, dans la résidence d'un membre de sa famille ou dans une chambre funéraire. Après la mise en bière,



le cercueil peut être transporté et déposé avant l'inhumation ou la crémation dans un des lieux suivants : édifice cultuel, chambre funéraire, crématorium, résidence du défunt ou celle d'un membre de sa famille. Toutefois, devant la pression de nombreux maires et des associations que ce soit la Fédération départementale des maires de la Moselle ou l'Association des Maires ruraux, la Préfecture de la Moselle est consciente d'un certain nombre de difficultés inhérentes à cette loi et va procéder à un recensement des dépositaires (morgues) existants afin de déterminer leurs conditions d'utilisation et les aménagements nécessaires pour que ces lieux répondent aux exigences réglementaires.

Rappel des règles de civisme

- Nettoyage des trottoirs : en été comme hiver, est à la charge des riverains.
- Aucun stationnement de voiture sur un trottoir ne doit empêcher la circulation des piétons.
- Feux de végétaux : la taille des haies et des arbres fruitiers sont considérés comme des déchets ménagers assimilés dont l'incinération est interdite par arrêté préfectoral.
- Déjections canines : il importe aux propriétaires de chiens d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés les matières fécales de leur animal sur la voie publique.
- Brûler des matières polluantes (pneu, huile, plastique) est considéré comme un délit.
- Bruits gênants : ils sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Mission accomplie pour les radios-amateurs de Thédning

« Amateurs » comme ils se prétendent l'être, nos radios amateurs, ne le sont pas. Pour preuve, ils ont réussi leur pari d'entrer en contact avec ISS, la station spatiale internationale, en orbite à près de 400 km de la terre. Ce pari n'aurait jamais pu se faire sans l'association thédningoise ARUBH, la seule à être autorisée à entrer en contact avec la station spatiale. La « fenêtre de tir », comme on peut l'appeler dans leur jargon, était en octobre dernier à 16h29 précise. Cela s'est passé au collège Robert-Doisneau de Sarralbe. Vingt élèves de 3^e ont eu l'opportunité unique d'entrer en contact avec Luca Parmitano, astronaute de la station spatiale et ce pendant une durée limitée de 10 minutes.

Projet ARISS

Baptisé projet ARISS (Amateur Radio on the International Space Station), celui-ci a pu être mené par seulement deux structures



scolaires en France. Tout n'a pas été simple puisqu'il a fallu constituer un dossier complexe finalement retenu et dont s'est félicité le principal du collège Patrick Bildan.

Retransmission en direct dans une centaine de collèges

Ce moment inoubliable, qui « *marquera le futur des élèves* » selon les propos du recteur de l'académie de Nancy-Metz, Jean-Marc Huart, a fait l'objet d'une retransmission en direct dans plus d'une centaine de collèges et dans le gymnase de Doisneau où les CM2 des écoles du secteur avaient également été conviés.

Plus de 6 000 €

Les soutiens financiers à la réussite de cette opération furent nombreux, notamment l'entreprise Leach de Sarralbe, le Département de la Moselle, les Villes de Hambach, Willerwald et du Val de Guéblange. Ce sont près de 6 000 € qui ont pu être récoltés. La commune de Thédning a, pour sa part, versée une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association locale thédningoise F6KFT. Félicitations et bravo à l'ensemble des participants et à son initiateur, Pierre Wilhelm, enseignant au collège de Sarralbe et par ailleurs président de l'association d'astronomie Sirius qui a su mener à bien cette mission.

COMMÉMORATION

Armistice du 11 novembre 1918

C'est Place Gustave Foegel qu'a eu lieu la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 réunissant élus, Anciens Combattants, les Sapeurs-Pompiers de Farébersviller, Thédینگ et quelques habitants, cérémonie rehaussée par l'harmonie Evergreen de Morsbach. Après le message de la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées lu par le Maire, Jean-Paul Hilpert, Anthony Boesze, Conseiller Départemental junior a lu celui de l'UFAC. Le maire et le président des Anciens Combattants ont remis la médaille commémorative d'Afrique du Nord à Messieurs Louis Wilmouth et Serge Defossé.



REPAS DES ANCIENS

Du beau monde cette année

Il y avait 140 aînés au repas des Anciens qui ont répondu à l'invitation du Centre communal d'action sociale au traditionnel repas qui s'est déroulé une fois de plus au foyer socioculturel de Thédینگ. Ils étaient 130 en 2018.

Visite dans les salles de classe

Le Saint-Patron a fait le tour de l'ensemble des salles de classe du groupe scolaire la Clef des Champs le vendredi 6 décembre dernier.



Une année riche en émotions et en activités

Les enfants se sont investis dans chaque projet et les ont mené avec détermination et joie. Les projets de danse, de chants et le journal « t'es dingues ou quoi », dont le premier numéro est sorti en décembre, seront en continuation sur l'année 2020. À noter enfin que Nesrine Hendaoui, ancienne animatrice à Théding, a pris depuis le 6 janvier dernier le relais en remplacement de Louisa Benrabah, ancienne directrice mutée dans une autre collectivité.



PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

Le foyer socio-culturel mis aux normes PMR

À compter de fin février, les travaux de mise aux normes PMR du foyer, situé rue de la paix, devraient débuter. C'est le cabinet d'étude WMG architecte de Sarralbe qui se chargera de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du suivi du chantier. Ces travaux qui ont fait l'objet d'une demande de subvention, sans réponse des services de l'État, sont rendus obligatoires en raison du calendrier ADAP déposé par la commune depuis 2014 auprès de la Direction départementale des territoires de Metz et

surtout pour se conformer aux dispositions réglementaires qui s'imposent en matière d'accessibilité aux PMR dans les établissements recevant du public. Ce sont le parvis et les sanitaires qui feront peau neuve à l'occasion de ces travaux. Aucun coût ne peut encore être annoncé. Toujours est-il que sur l'exercice 2019, un budget de 154 382 € avait été arrêté par la commission des finances. Il est à noter que pendant les travaux, le foyer sera fermé à la location du 1^{er} février au 8 mai 2020.

Naissances

- 31 janvier Ritage Hamdani, fille de Nabil Hamdani et de Souhila Bouabta
- 19 mai Alice Arwen Bramley, fille de Christopher Bramley et Leslie Sztenda
- 2 octobre Mayssem Eline Aarab, fille de Mohamed Aarab et de Besma Hadj Sahraoui
- 4 octobre Olivia Schouver, fille de Matthieu Schouver et de Marie-Ange Mastrapasqua
- 29 novembre Mahé, Eli, Ange Meneghin, fils de Jérémy Meneghin et Morgane Montheard
- 1^{er} décembre Sherifa Kehli, fille de Sammy Kehli et Nassima Belabdi.

Décès

- 22 juillet Ammara Touil épouse Benrabah
- 6 août Sylvia Christiane Nussbaum
- 26 septembre Pierre Cuesta
- 28 septembre Rosa Di Florio-Di Renzo veuve Della Franca
- 30 septembre Daniel Georges Louis Wantz
- 8 décembre Aldo Carrozza
- 14 décembre Jean Marie Georges Ferdinand Meyer
Wladyslaw Zaborkrzycki

Mariages

- 7 septembre Lucas François Nawrocki et Sophie Lorraine Marie Béatrice Kalfous
- 21 septembre Jean-Marc Varoqui et Yolaine Oswald
- 5 octobre David Noël Blaes et Stéphanie Monique Marie Muller
- 12 octobre Okan Koc et Aylin Yuksel

Noces

50 ans de mariage



Simon Lussac et Marie-Thérèse Vogt se sont unis à Farébersviller le 21 juin 1969. Ils ont fêté leurs 50 ans de mariage. Félicitations.

Anniversaire

97 ans pour Frédéric Weigert



Frédéric Weigert, né le 16 septembre 1922, a fêté ses 97 ans.

Vos questions – nos réponses



En matière de sécurité, la rue Principale et la rue de Folkling ont été équipées de radars pédagogiques. La rue de Cocheren, pourtant également très fréquentée, n'en est pas encore équipée. Pourquoi ?

Il est vrai que les voitures qui arrivent de Cocheren roulent souvent trop vite. C'est un problème général et dans le cas présent, il est amplifié par la configuration du carrefour avec la rue des Champs et sa priorité à droite. Radars pédagogiques et ralentisseurs sont les moyens qui existent. La pose d'un tel radar est effectivement la solution la plus facile à mettre en place. Elle sera mise en œuvre.

Les incivilités exaspèrent nos concitoyens : stationnement sur les trottoirs, déjections canines, vitesse excessive, dépôts sauvages de déchets. Le Maire est chargé de la police de la voie publique. Que fait-il pour enrayer ces pratiques réprimées par la loi ?

Quand on parle d'incivilités, on fait référence à ce qui est contraire à la civilité, c'est-à-dire l'ensemble de bonnes pratiques quand on vit en société. C'est donc l'affaire de tous. Le Maire a besoin des citoyens qui sont témoins des incivilités. Les caméras sont

aussi une solution mais qui ne peut pas être déployée partout. Le Maire a déjà déposé de nombreux avertissements sur le pare-brise des véhicules en stationnement gênant, dès qu'une plainte est enregistrée en mairie. Des propriétaires de chien ont également été avertis, avant PV en cas de récidive.

L'Intermarché n'a toujours pas de repreneur ? Peut-on espérer la réouverture de ce commerce de proximité ?

Les négociations entre le propriétaire de l'Intermarché et un repreneur sont bien engagées. Une promesse de vente est signée. La commune a adapté son plan d'urbanisme pour cela. Nous avons bon espoir pour une réouverture au cours de cette année.

Le quartier Logiest a été rénové pour sa partie bâtie. À quand la réfection de la voirie et de l'éclairage public ?

Les études préalables sont en cours. Un levé topographique a été effectué. Le bureau d'études prépare le projet qui sera soumis à Logiest et aux riverains pour validation. Il convient de trouver des pistes d'amélioration des aménagements existants, en accord avec le bailleur qui devra certainement accorder des cessions de terrains à la commune.

Janvier

31 janvier – Vœux du maire au Foyer à 18h30, organisés par la commune.

Février

Du 17 au 21 février – Centre aéré ALSH, organisé par l'ASBH.

Mars

8 mars – Fête des Familles à la Maison de Quartier, organisée par l'association L'Amitié au fil des ans.

Avril

4 avril – Nettoyage de printemps, organisé par la commune.

11 avril – Chasse aux œufs à l'écurie, organisée par G@lop Thédning.

Du 14 au 17 avril – Centre aéré ALSH, organisé par l'ASBH.

26 avril – Marche de printemps, au départ du Chalet, organisée par l'association Le Chardon.

Mai

17 mai – Tournoi de Scrabble au Foyer, organisé par le Club de Scrabble.

Juin

14 juin – Vide-greniers organisé par l'association ARUBH.

19 juin – Kermesse et fêtes scolaires des deux écoles et de l'ASBH, organisées par l'association Les Ptit's Bouts.

20 juin – Fête de la musique au Chalet du Forst, organisée par l'association Le Chardon.

Juillet

5 juillet – Fête à la Maison de Quartier, organisée par l'association L'Amitié au fil des ans.

Du 13 juillet au 7 août – Centre aéré ALSH, organisé par l'ASBH.

À partir du 1^{er} janvier 2020 au regard de la redevance mise en place à compter de 2020, le papier ne devra plus se mettre dans les sacs oranges mais être déposé dans les conteneurs « papiers ».



MISE À DISPOSITION GRATUITE DE COMPOST

Le Sydeme fait un geste envers ses adhérents

Le Sydeme a fait livrer 20 tonnes de compost au dépôt de l'atelier municipal. Pour pouvoir en disposer gratuitement, il suffit de se présenter aux heures de prise de poste des agents communaux à l'atelier, à 8 heures ou à 13 heures les jours ouvrables. Il est gratuit jusqu'à épuisement du stock. Les personnes intéressées devront se munir d'un contenant.

Dates des dotations de sacs multiflux

Village dans la salle Alti-Bihn : jeudi 16 janvier et mardi 7 juillet 2020 de 8h30 à 18h30.

Cité : Maison de Quartier : jeudi 23 janvier et mercredi 15 juillet 2020 de 9h à 12h30.

Si vous avez manqué une dotation vous avez toujours la possibilité de vous rendre dans une des communes membre la Communauté d'Agglomération de Forbach « Porte de France ».

Le calendrier des dotations qui vous est communiqué en fin d'année précise les dates et lieux des communes.